selon le Règlement sur les produits dangereux



Pirimiphos-Methyl Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 04/06/2024 3.0 07/06/2024 1356599-00019 Date de la première parution: 02/24/2017

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit

Autres moyens d'identifica-

tion

: Pirimiphos-Methyl Formulation

Donnée non disponible

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Nom de société du fournis-

S- :

Merck & Co., Inc

seur Adresse

: 126 E. Lincoln Avenue

Rahway, New Jersey U.S.A. 07065

Téléphone : Numéro de téléphone en cas :

d'urgence

+1-908-740-4000 +1-908-423-6000

Adresse de courrier élec-

tronique

EHSDATASTEWARD@merck.com

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : produit vétérinaire

Restrictions d'utilisation : Sans objet

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Irritation de la peau : Catégorie 2

Irritation occulaire : Catégorie 2B

Cancérogénicité (Inhalation) : Catégorie 2

Toxicité systémique sur un

organe cible précis - exposition unique

Catégorie 1 (Système nerveux central)

Éléments étiquette SGH

Pictogrammes de danger





Mot indicateur : Danger

Déclarations sur les risques : H315 + H320 Provoque une irritation de la peau et des yeux.

H351 Susceptible de provoquer le cancer par inhalation. H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes (Système

nerveux central).

Déclarations sur la sécurité : **Prévention:**

P201 Se procurer les instructions avant utilisation.

selon le Règlement sur les produits dangereux



Pirimiphos-Methyl Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 04/06/2024 3.0 07/06/2024 1356599-00019 Date de la première parution: 02/24/2017

P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P260 Ne pas respirer les poussières, fumées, gaz, brouillards, vapeurs ou aérosols.

P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation. P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P280 Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage.

Intervention:

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P308 + P311 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un médecin.

P332 + P313 En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin. P337 + P313 Si l'irritation des yeux persiste: Consulter un mé-

decin.
P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Entreposage:

P405 Garder sous clef.

Élimination:

P501 Éliminer le contenu et le récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Autres dangers

Inconnu.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange

Composants

Nom Chimique	Nom commun/Synon yme	No. CAS	Concentration (% w/w)
Chlorure de polyvinyle	Éthylène, chlo- ro-, homopoly- mère	9002-86-2	>= 60 - < 80 *
Pyrimiphos-méthyl (ISO)	O-(2- diethylamino-6- methylpyrimidin- 4-yl) O,O- dimethyl phos- phorothioate	29232-93-7	>= 10 - < 30 *
Dioxyde de titane	Anhydride de titane	13463-67-7	>= 0.1 - < 1 *

La concentration ou la plage de concentration réelle est retenue en tant que secret industriel

selon le Règlement sur les produits dangereux



Pirimiphos-Methyl Formulation

Version Date de révision: 3.0 07/06/2024

Numéro de la FDS: 1356599-00019

Date de dernière parution: 04/06/2024 Date de la première parution: 02/24/2017

SECTION 4. PREMIERS SOINS

Conseils généraux : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un

médecin.

Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe,

consulter un médecin.

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un

médecin.

Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe,

consulter un médecin.

En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.

Faire appel à une assistance médicale.

En cas de contact avec la

peau

En cas de contact, rincer immédiatement la peau avec

beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes tout en retirant

les vêtements et chaussures contaminées. Faire appel à une assistance médicale. Laver les vêtements avant de les réutiliser.

Nettoyer à fond les chaussures avant de les réutiliser.

En cas de contact avec les

yeux

En cas de contact, rincer immédiatement avec beaucoup

d'eau pendant au moins 15 minutes.

Si portés, enlever les verres de contact si cela est facile à

faire.

Faire appel à une assistance médicale.

En cas d'ingestion : En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir sauf sur instructions

du personnel médical.

Faire appel à une assistance médicale.

Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

Symptômes et effets les plus

importants, aigus et différés

Provoque une irritation de la peau et des yeux. Susceptible de provoquer le cancer par inhalation. Risque avéré d'effets graves pour les organes.

Protection pour les secour-

istes

Les secouristes doivent faire attention à se protéger et doivent

utiliser l'équipement recommandé de protection individuelle

lorsqu'il existe un risque d'exposition (voir chapitre 8).

Avis aux médecins : Effectuer un traitement symptomatique et d'appoint.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié : Eau pulvérisée

Mousse résistant à l'alcool Dioxyde de carbone (CO2) Poudre chimique d'extinction

Moyens d'extinction in-

adéquats

Inconnu.

Dangers spécifiques pendant :

la lutte contre l'incendie

Une exposition aux produits de combustion peut être

dangereuse pour la santé.

Produits de combustion dan- :

gereux

Oxydes de carbone Composés chlorés

Méthodes spécifiques d'ex-

tinction

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

locales et à l'environnement immédiat.

selon le Règlement sur les produits dangereux



Pirimiphos-Methyl Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 04/06/2024 3.0 07/06/2024 1356599-00019 Date de la première parution: 02/24/2017

Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvéri-

sée

Déplacer les contenants non-endommagés de la zone de

l'incendie, s'il est possible de le faire sans danger.

Évacuer la zone.

Équipement de protection spécial pour les pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome.

Utiliser un équipement de protection personnelle.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Utiliser un équipement de protection personnelle.

Suivez les conseils de manipulation (voir chapitre 7) et les recommandations en matière d'équipement de protection (voir

chapitre 8).

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est

possible sans danger.

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne

peuvent pas être contenues.

Méthodes et matières pour le : confinement et le nettoyage

Entourez le déversement d'absorbants et placez une

couverture humide sur la zone pour minimiser l'entrée du

produit dans l'air.

Ajouter un excès de liquide pour permettre au produit d'entrer

en solution.

Absorber avec un absorbant inerte.

Nettoyer les substances restantes du déversement a l'aide

d'un absorbant approprié.

Des lois et règlements locaux ou nationaux peuvent

s'appliquer au déversement et à l'élimination de ce produit, de même qu'aux matériaux et objets utilisés pour le nettoyage. Vous devrez déterminer quels règlements sont applicables. Les sections 13 et 15 de cette fiche signalétique fournissent des informations concernant certaines exigences locales ou

nationales.

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Mesures d'ordre technique : Voir les mesures d'ingénierie dans la section MESURES DE

CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION

INDIVIDUELLE.

Ventilation locale/totale Conseils pour une manipulaN'utiliser qu'avec une ventilation adéquate.

Conseils pour une manipula : Ne pas mettre sur la peau ou les vêtements. tion sans danger : Ne pas respirer les poussières, fumées, gaz, b

Ne pas respirer les poussières, fumées, gaz, brouillards, vapeurs ou aérosols.

Ne pas avaler.

Ne pas laisser pénétrer dans les yeux.

Se laver la peau soigneusement après manipulation.

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité, sur la base des résultats de

selon le Règlement sur les produits dangereux



Pirimiphos-Methyl Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 04/06/2024 3.0 07/06/2024 1356599-00019 Date de la première parution: 02/24/2017

l'évaluation de l'exposition du lieu de travail.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de

minimiser les rejets dans l'environnement.

Conditions de stockage

sures

Garder dans des contenants proprement étiquetés.

Garder sous clef.

Entreposer en prenant en compte les particularités des

législations nationales.

Matières à éviter : Ne pas stocker avec les types de produits suivants :

Oxydants forts

Substances et mélanges auto-réactifs

Peroxydes organiques Produits explosifs

Gaz

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base	
Chlorure de polyvinyle	9002-86-2	TWA (Res- pirable)	1 mg/m³	CA BC OEL	
		TWA (Fraction respirable)	1 mg/m³	ACGIH	
Pyrimiphos-méthyl (ISO)	29232-93-7	TWA	60 μg/m3 (OEB 3)	Interne	
	Autres informations: Peau				
		limite d'essuyage	600 μg/100 cm ²	Interne	
Dioxyde de titane	13463-67-7	TWA	10 mg/m ³	CA AB OEL	
		TWA (Pous- sière totale)	10 mg/m ³	CA BC OEL	
		TWA (fraction de poussière inhalable)	3 mg/m³	CA BC OEL	
		VEMP (poussière totale)	10 mg/m³	CA QC OEL	

Mesures d'ordre technique

Tous les contrôles de génie doivent être implémentés par une structure conçue et exploitée en conformité aux principes de BPF afin de protéger les produits, les travailleurs et

l'environnement.

Les technologies de confinement appropriées pour contrôler les composés doivent contrôler à la source et empêcher la migration du composé à des zones non-contrôlées (par ex.,

des dispositifs de confinement ouverts). Minimiser l'ouverture et la manipulation.

selon le Règlement sur les produits dangereux



Pirimiphos-Methyl Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 04/06/2024 07/06/2024 1356599-00019 Date de la première parution: 02/24/2017 3.0

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire Si une ventilation locale par aspiration adéquate n'est pas

> disponible ou si l'évaluation de l'exposition démontre des expositions au-delà des lignes directrices recommandées,

utiliser une protection respiratoire. Type protégeant des particules

Filtre de type

Protection des mains

Matériau Gants résistants aux produits chimiques

Remarques Penser à doubler les gants.

Utiliser des lunettes de protection avec des écrans latéraux Protection des yeux

ou lunettes protectrices.

Si l'environnement ou l'activité professionnelle implique la présence de poussière, de brumes ou d'aérosols, il faut

porter des lunettes appropriées.

Utiliser un masque facial ou une autre protection intégrale du visage s'il existe un risque de contact direct du visage avec

des poussières, brumes ou aérosols.

Protection de la peau et du

Mesures d'hygiène

corps

Uniforme de travail ou sarreau de laboratoire.

D'autres vêtements de corps doivent être utilisés selon les tâches réalisées (par ex., manchons, tablier, gantelets, vêtements jetables) afin d'éviter l'exposition des surfaces

cutanées.

Utiliser des techniques de déshabillage appropriées pour enlever des vêtements potentiellement contaminés.

Si une exposition aux produits chimiques est probable

pendant l'utilisation typique, fournir des systèmes de nettoyage occulaire et des douches de sécurité proches du

lieu de travail.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant

l'utilisation.

Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. L'opération réelle d'une usine doit comporter un examen des contrôles de génie, des équipements de protections de la personne appropriés, des procédures de déshabillage et de décontamination appropriées, une surveilles de l'hygiène industrielle, une surveillance médicale et l'utilisation de

contrôles administratifs.

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect solide

Couleur jaune

Odeur caractéristique

Seuil de l'odeur Donnée non disponible

pΗ Donnée non disponible

Point de fusion/congélation Donnée non disponible

selon le Règlement sur les produits dangereux



Pirimiphos-Methyl Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 04/06/2024 3.0 07/06/2024 1356599-00019 Date de la première parution: 02/24/2017

Point d'ébullition initial et in-

tervalle d'ébullition

Donnée non disponible

Point d'éclair : Sans objet

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Non classé comme risque d'inflammabilité

Inflammabilité (liquides) : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité

supérieure

Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inféri-

eure

Donnée non disponible

Pression de vapeur : Donnée non disponible

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Densité relative : Donnée non disponible

Densité : Donnée non disponible

Solubilité

Solubilité dans l'eau : insoluble

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

Température d'auto-

inflammation

Température de décomposi-

tion

Viscosité

Viscosité, cinématique : Donnée non disponible

Propriétés explosives : Non explosif

Propriétés comburantes : La substance ou le mélange n'es pas classé(e) comme un

Donnée non disponible

Donnée non disponible

Donnée non disponible

oxydant.

poids moléculaire : Donnée non disponible

Caractéristiques de la particule

Taille des particules : Donnée non disponible

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



Pirimiphos-Methyl Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 04/06/2024 07/06/2024 1356599-00019 Date de la première parution: 02/24/2017 3.0

Réactivité Non répertorié comme un risque au niveau de la réactivité.

Stable dans des conditions normales. Stabilité chimique Peut réagir avec les agents oxydants forts.

Possibilité de réactions dan-

gereuses

Conditions à éviter Inconnu.

Produits incompatibles Oxydants Produits de décomposition

dangereux

Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les voies possibles d'exposition

Contact avec la peau Ingestion

Contact avec les yeux

Toxicité aiquë

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale Estimation de la toxicité aiguë: > 2,000 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation Estimation de la toxicité aiguë: > 5 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère d'essai: poussières/brouillard

Méthode: Méthode de calcul

Toxicité cutanée aiguë Estimation de la toxicité aiguë: > 2,000 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

Composants:

Pyrimiphos-méthyl (ISO):

Toxicité aiguë par voie orale DL50 (Rat): 1,180 mg/kg

DL50 (Rat): 2,400 - 5,976 mg/kg

DL50 (Souris): > 575 mg/kg

DL50 (Chien): > 1,500 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation CL50 (Rat): > 5.04 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Toxicité cutanée aiguë DL50 (Lapin): 2,000 mg/kg

DL50 (Rat): > 4,592 mg/kg

Dioxyde de titane:

Toxicité aiguë par voie orale DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg

selon le Règlement sur les produits dangereux



Pirimiphos-Methyl Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 04/06/2024 3.0 07/06/2024 1356599-00019 Date de la première parution: 02/24/2017

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 6.82 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère d'essai: poussières/brouillard

Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune

toxicité aiguë par inhalation

Corrosion et/ou irritation de la peau

Provoque une irritation cutanée.

Composants:

Pyrimiphos-méthyl (ISO):

Espèce : Lapin Résultat : irritant

Dioxyde de titane:

Espèce : Lapin

Résultat : Pas d'irritation de la peau

Lésion/irritation grave des yeux

Provoque une irritation des yeux.

Composants:

Pyrimiphos-méthyl (ISO):

Espèce : Lapin

Résultat : Irritation légère des yeux

Dioxyde de titane:

Espèce : Lapin

Résultat : Pas d'irritation des yeux

Sensibilisation cutanée ou respiratoire

Sensibilisation de la peau

Non répertorié selon les informations disponibles.

Sensibilisation des voies respiratoires

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

Pyrimiphos-méthyl (ISO):

Type d'essai : Essai de maximisation

Voies d'exposition : Dermale Espèce : Cobave

Résultat : Pas un sensibilisateur cutané.

Dioxyde de titane:

Type d'essai : Test du ganglion lymphatique local (TGLL)

Voies d'exposition : Contact avec la peau

selon le Règlement sur les produits dangereux



Pirimiphos-Methyl Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 04/06/2024 3.0 07/06/2024 1356599-00019 Date de la première parution: 02/24/2017

Espèce : Souris Résultat : négatif

Mutagénécité de la cellule germinale

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

Pyrimiphos-méthyl (ISO):

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)

Résultat: équivoque

Type d'essai: test d'échange de chromatide sœur

Résultat: positif

Génotoxicité in vivo : Type d'essai: Test du micronoyau

Espèce: Souris Résultat: négatif

Type d'essai: Test de létalité dominante chez les rongeurs

(cellules germinales) (in vivo)

Espèce: Souris Résultat: négatif

Dioxyde de titane:

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)

Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type d'essai: Test in vivo du micronucleus

Espèce: Souris Résultat: négatif

Cancérogénicité

Susceptible de provoquer le cancer par inhalation.

Composants:

Pyrimiphos-méthyl (ISO):

Espèce : Rat
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 2 années
Résultat : négatif

Espèce : Souris
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 80 semaines
Résultat : négatif

Cancérogénicité - Évaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet can-

cérigène.

selon le Règlement sur les produits dangereux



Pirimiphos-Methyl Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 04/06/2024 3.0 07/06/2024 1356599-00019 Date de la première parution: 02/24/2017

Dioxyde de titane:

Espèce : Ra

Voie d'application : inhalation (poussière/brume/émanations)

Durée d'exposition : 2 années

Méthode : Directives du test 453 de l'OECD

Résultat : positif

Remarques : Le mécanisme ou le mode d'action n'est peut-être pas perti-

nent pour les humains.

Cancérogénicité - Évaluation : Évidence restreinte de cancérogénicité lors d'études d'inhala-

tion chez des animaux.

Toxicité pour la reproduction

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

Pyrimiphos-méthyl (ISO):

Effets sur la fertilité : Type d'essai: Étude de la toxicité sur la reproduction sur deux

générations Espèce: Rat

Voie d'application: Oral(e)

Fertilité: NOAEL: 15.4 Poids corporel mg / kg Résultat: Aucune incidence sur la fécondité.

Incidences sur le dé- : Type d'essai: Croissance

veloppement fœtal Espèce: Rat

Voie d'application: Oral(e)

Toxicité pour le développement: NOAEL: 150 Poids corporel

ng / kg

Résultat: Aucune incidence sur le développement

embryonnaire précoce.

Remarques: toxicité maternelle observée.

Type d'essai: Croissance

Espèce: Lapin

Voie d'application: Oral(e)

Toxicité pour le développement: NOAEL: 48 Poids corporel

mg/kg

Résultat: Aucune incidence sur le développement

embryonnaire précoce.

Remarques: toxicité maternelle observée.

STOT - exposition unique

Risque avéré d'effets graves pour les organes (Système nerveux central).

Composants:

Pyrimiphos-méthyl (ISO):

Organes cibles : Système nerveux central

Évaluation : Risque avéré d'effets graves pour les organes.

selon le Règlement sur les produits dangereux



Pirimiphos-Methyl Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 04/06/2024 3.0 07/06/2024 1356599-00019 Date de la première parution: 02/24/2017

STOT - exposition répétée

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

Pyrimiphos-méthyl (ISO):

Remarques : Non classifié à cause de données non concluantes.

Toxicité à dose répétée

Composants:

Pyrimiphos-méthyl (ISO):

Espèce : Rat

NOAEL : 0.5 mg/kg

LOAEL : 2.5 mg/kg

Voie d'application : Oral(e)

Durée d'exposition : 28 jr

Organes cibles : Système nerveux central Symptômes : Inhibition de la cholinestérase

Espèce : Chien
LOAEL : 2 mg/kg
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 13 Sem.

Organes cibles : Système nerveux central Symptômes : Inhibition de la cholinestérase

Espèce : Rat

NOAEL : 25 mg/kg

Voie d'application : Oral(e)

Durée d'exposition : 90 jr

Organes cibles : Système nerveux central Symptômes : Inhibition de la cholinestérase

Remarques : Aucun effet indésirable important n'a été rapporté

Espèce : Chien
LOAEL : 0.5 mg/kg
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 2 a

Organes cibles : Système nerveux central Symptômes : Inhibition de la cholinestérase

Espèce : Rat
LOAEL : 2.1 mg/kg
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 2 a

Organes cibles : Système nerveux central Symptômes : Inhibition de la cholinestérase

Dioxyde de titane:

Espèce : Rat

NOAEL : 24,000 mg/kg

selon le Règlement sur les produits dangereux



Pirimiphos-Methyl Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 04/06/2024 3.0 07/06/2024 1356599-00019 Date de la première parution: 02/24/2017

Voie d'application : Ingestion Durée d'exposition : 28 jours

Espèce : Rat NOAEL : 10 mg/m³

Voie d'application : inhalation (poussière/brume/émanations)

Durée d'exposition : 2 a

Toxicité par aspiration

Non répertorié selon les informations disponibles.

Évaluation de l'exposition humaine

Composants:

Pyrimiphos-méthyl (ISO):

Ingestion : Symptômes: Nausée, Vomissements, Étourdissements, con-

fusion, Migraine, Faiblesse, douleurs d'estomac, Vue brouil-

lée, convulsion musculaire

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Composants:

Pyrimiphos-méthyl (ISO):

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0.2 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: Directives du test 203 de l'OECD

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 0.00021 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): > 1

mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

NOEC (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 0.13

mg/l

Durée d'exposition: 35 jr

Méthode: OCDE Ligne directrice 210

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques (Toxicité chronique)

NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 0.00011 mg/l

Durée d'exposition: 21 jr

Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Dioxyde de titane:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: Directives du test 203 de l'OECD

selon le Règlement sur les produits dangereux



Pirimiphos-Methyl Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 04/06/2024 3.0 07/06/2024 1356599-00019 Date de la première parution: 02/24/2017

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aquatiques

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques

CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

: CE50 (Skeletonema costatum (diatomée marine)): > 10,000

mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Toxicité pour les microorgan- :

ismes

CE50: > 1,000 mg/l Durée d'exposition: 3 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Persistance et dégradabilité

Composants:

Pyrimiphos-méthyl (ISO):

Stabilité dans l'eau : Hydrolyse: 50 %(117 jr)

Potentiel bioaccumulatif

Composants:

Pyrimiphos-méthyl (ISO):

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

: log Pow: 4.2

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Autres effets néfastes

Donnée non disponible

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : Ne pas rejeter les déchets à l'égout.

Éliminer le produit conformément avec la réglementation

locale en vigueur.

Emballages contaminés : Les contenants vides doivent être acheminés vers une

installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur

élimination ou recyclage.

Sans autres précisions : Jeter comme un produit non utilisé.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementations internationales

UNRTDG

No. UN : UN 3077

Nom d'expédition : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID,

N.O.S.

(Pirimiphos-methyl (ISO))

selon le Règlement sur les produits dangereux



Pirimiphos-Methyl Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 04/06/2024 3.0 07/06/2024 1356599-00019 Date de la première parution: 02/24/2017

Classe : 9
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 9
Dangereux pour l'envi- : oui

ronnement

IATA-DGR

UN/ID No. : UN 3077

Nom d'expédition : Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s.

(Pirimiphos-methyl (ISO))

Classe : 9 Groupe d'emballage : III

Étiquettes : Miscellaneous

Instructions de conditionne-

ment (avion cargo)

Instructions de conditionne- : 956

ment (avion de ligne)

Dangereux pour l'envi- : oui

ronnement

Code IMDG

No. UN : UN 3077

Nom d'expédition : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID,

N.O.S.

956

(Pirimiphos-methyl (ISO))

Classe : 9
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 9
EmS Code : F-A, S-F

Polluant marin : oui

Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale

TDG

No. UN : UN 3077

Nom d'expédition : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.

(Pyrimiphos-méthyl (ISO))

Classe : 9
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 9
Code ERG : 171

Polluant marin : oui(Pyrimiphos-méthyl (ISO))

Précautions spéciales pour les utilisateurs

La ou les classes de transport décrites ici sont de nature informationnelles seulement, et basées seulement sur les propriétés du produit non-emballé comme il est décrit dans la FTSS. Les classes de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles de l'emballage et des variations dans les règlements régionaux ou étatiques.

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

selon le Règlement sur les produits dangereux



Pirimiphos-Methyl Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 04/06/2024 07/06/2024 1356599-00019 Date de la première parution: 02/24/2017 3.0 **AICS**

non établi(e)

DSL non établi(e)

IECSC non établi(e)

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet d'autres abréviations

ACGIH États-Unis. ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)

CA AB OEL Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tab-

leau 2: VLE)

CA BC OEL Canada. LEP Colombie Britannique

CA QC OEL Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, An-

nexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contam-

inants de l'air

ACGIH / TWA Moyenne pondérée dans le temps de 8 h CA AB OEL / TWA Limite d'exposition professionnelle de 8 heures CA BC OEL / TWA Moyenne pondérée dans le temps de 8 h CA QC OEL / VEMP Valeur d'exposition moyenne pondérée

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale du transport routier du Brésil; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Carcinogène, mutagène ou agent toxique pour le système reproductif; DIN -Norme de l'institut allemande de normalisation; DSL - Liste intérieure des substances (Canada); ECx - Concentration associée avec une réponse de x %; ELx - Taux de chargement associé avec une réponse de x %; EmS - Plan d'urgence; ENCS - Liste des substances chimiques existantes et nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide du plan d'urgence; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IARC - Agence internationale de recherche sur le cancer; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; ICAO - Organisation internationale de l'aviation civile; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants de la Chine; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Loi sur la santé et la sécurité industrielle (Japon): ISO - Organisation internationale pour la normalisation: KECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Corée; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; NO(A)EL - Aucun effet du niveau (indésirable) observé; NOELR - Aucun effet observable du taux de chargement; NOM - Norme mexicaine officielle; NTP - Programme toxicologique nationale; NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle Zélande; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; PBT - Substance persistante, bioaccumulative et toxique: PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines; (Q)SAR - (Quantitative) Relation structure/activité; REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélérante; SDS -Fiche technique de santé-sécurité; TCSI - Inventaire des produits chimiques de Taïwan; TDG -Transport de marchandises dangereuses; TECI - Inventaire des produits chimiques existants de

selon le Règlement sur les produits dangereux



Pirimiphos-Methyl Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 04/06/2024 3.0 07/06/2024 1356599-00019 Date de la première parution: 02/24/2017

la Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Nations unies; UNRTDG - Recommandations des Nations unies pour le transport de marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulatif; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuse utilisées au travail

Sources des principales don- :

nées utilisées pour l'établissement de la fiche

signalétique

Données techniques internes, données provenant des FTSS de produit brut, résultats de recherche du Portail eChem de l'OCDE et de l'agence européenne des produits chimiques,

http://echa.europa.eu/

Date de révision : 07/06/2024 Format de la date : mm/jj/aaaa

Les éléments au niveau desquels des changements ont été effectués à la version précédente sont surlignés dans le corps de ce document par deux lignes verticales.

Les renseignements contenus dans cette fiche technique santé-sécurité sont, à notre connaissance, selon nos informations et croyances, justes, à la date de leur publication. Ces renseignements sont fournis comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, le stockage, le transport, l'élimination et le rejet sans danger du produit, et ne doivent pas être considérés comme une quelconque garantie ou une quelconque norme de qualité. Les renseignements fournis concernent seulement le produit spécifique identifié au début de cette FTSS et pourraient ne pas être valables lorsque le produit de la FTSS est utilisé en association avec un ou plusieurs autres produits ou dans un quelconque procédé, sauf en cas de mention dans le texte. Les utilisateurs du produit doivent évaluer les renseignements et les recommandations à la lumière du contexte spécifique de la manipulation, l'utilisation, le traitement et le stockage prévus, comprenant une évaluation du caractère approprié du produit de cette FTSS dans le produit final de l'utilisateur, s'il y a lieu.

CA / 3F